

Droit américain

Par **clem165**, le **08/01/2016** à **18:41**

bonsoir

je suis en révisions de droit américain

au niveau de la répartition des compétences je ne comprends pas concrètement les principes de préemption et de subsidiarité

en théorie les définitions j'ai compris!

mais concrètement ça s'applique aux compétences exclusives, partagées, de principe ?? je ne comprends pas super bien

par exemple pr la préemption on dit q'il faut distinguer la préemption propre des situations ou il y a une superposition de normes .. et ça je ne comprends pas la distinction et ce que ça apporte..

Merci d'avance!:))

Par **Gaëtan Lagoutte**, le **09/01/2016** à **21:58**

bonsoir,

je pense pas pouvoir t'aider mais je suis intéressé par les cours de droit américain tu les fais à quelle université?